

tolat, sous les nouveaux Statuts, " fonctions très nobles, dit le Rév. Père, et d'une si grande importance, que d'elles dépendent en grande partie le progrès, la propagation et les fruits de tout l'Apostolat."

Nous en extrayons ce qui suit :

1. " Votre Révérence méritera beaucoup de l'Apostolat en continuant à l'avenir, comme par le passé, à me renseigner sur tout ce qui regarde l'Apostolat et à me signifier ce qu'elle jugera propre à favoriser son progrès et sa prospérité.

2. " Non seulement il vous est permis de publier le MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, mais c'est mon très grand désir que vous continuiez à le faire comme par le passé.

3. " Lorsqu'il y aura lieu de nommer quelque Directeur diocésain, Votre Révérence voudra bien m'en donner avis, afin que je le fasse désigner par l'Ordinaire du lieu.

4. " Que Votre Révérence continue à publier et à développer dans le MESSAGER, comme auparavant, l'Intention générale du mois.

5. " Comme cette seule Direction de Toulouse ne peut se charger de pourvoir tous les pays du monde des livres et des feuilles qui se rapportent à l'Apostolat, ni de faire imprimer les divers Diplômes requis, je serai très obligé à Votre Révérence, si elle veut bien continuer à se charger de ces choses et à y voir avec le même soin et la même diligence que par le passé . . .

" J'ajoute que le MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR peut de plein droit s'appeler *l'organe*, comme on dit, de l'Apostolat de la Prière et de la Communion Réparatrice qui est pratiquée par ses Associés.

" Vous ayant signifié ces choses, selon le devoir de ma charge, je profite de cette occasion pour remercier mille fois du fond du cœur Votre Révérence du zèle et de la grande bonne volonté qui lui ont fait se mettre elle-même et sa vie entière au service de cette Association. J'espère qu